

NON, les pauvres ne sont pas des assistés

Aujourd'hui, tout le monde ne parvient pas à trouver du travail. Il y a entre trois et cinq millions de chômeurs en 2012 en France, selon la catégorie considérée. Il y a 8,7 % de chômage chez les 16-25 ans ayant bac+2, et 35 % chez les non-diplômés (<http://bit.ly/JFSmCE> page 36-37). Le taux de chômage des 15-29 ans est en 2009 de 29,5 % en zone urbaine sensible et de 16,9 % en moyenne nationale (source DARES, *Analyses*, 2010, n°072).

64 % des chômeurs interrogés dans huit pays européens déclarent qu'ils veulent retrouver un emploi, même si cela ne leur procure pas un gain financier, alors que seuls 48 % des personnes déjà en emploi déclarent vouloir conserver leur travail dans une telle situation (source : étude *Duncan Gallie* en 1999 <http://bit.ly/wYVO4W>). L'enquête « *L'influence des incitations financières sur le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux* » menée en 2009 par la Direction Générale du Trésor montre que la plupart des bénéficiaires accepteraient la reprise d'un emploi, même sans gain financier immédiat (<http://bit.ly/LORXbi>). Les principaux freins évoqués pour la reprise d'un travail sont le manque d'emplois, de moyens de transport, de formations adaptées, de modes de garde accessibles, etc. De plus, certaines personnes restées depuis longtemps sans travail ont besoin d'être particulièrement soutenues pour revenir à l'emploi.

D'autre part, l'accompagnement des chercheurs d'emploi n'est pas à la mesure des besoins. Le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis par un conseiller de Pôle Emploi était de 85 fin 2008, 95 en 2009, puis 105,8 fin décembre 2010. Le Sénat estime qu'il faut se rapprocher de 60 (rapport du Sénat 2011 <http://bit.ly/lcJoxd>)

NON, les pauvres ne sont pas des fraudeurs

La fraude aux prestations sociales est évaluée à environ 3 Milliards € et concernerait 1 % des particuliers, tous milieux confondus (Cour des comptes, <http://bit.ly/pszAmR>). 90 % de ces 3 milliards sont récupérés. C'est à comparer avec la fraude aux prélèvements sociaux par les entreprises, évaluée à entre 8 et 12 Milliards € et qui concernerait 10 % des entreprises (Conseil des prélèvements obligatoires en 2007), et avec la fraude fiscale, évaluée en France à entre 20 et 25 Milliards € par le Conseil des prélèvements obligatoires en 2007, ou 30 Milliards € par la Direction du Budget, ou encore 50 Milliards € par la Commission Européenne.

NON, une famille au RSA ne s'en sort pas mieux qu'une famille percevant un SMIC

Exemple d'un couple locataire en Île-de-France :

	Ressources mensuelles (y compris APL) pour un couple sans emploi ni allocations chômage (RSA Socle)	Ressources mensuelles (y compris APL) pour un couple avec un SMIC à 1000€ mensuel net (+ RSA activité)
Sans enfant avec aide au logement (APL)	598(RSA)+360(APL)=958€ + droit à la CMUC	1000+200(APL)+218(RSA activité ²) = 1418€ pas de droit à la CMUC
Sans enfant et sans APL	712€ + droit à la CMUC	1000+332(RSA activité) = 1332€ pas de droit à la CMUC
Avec deux enfants et APL et Allocations familiales=126€	859 ³ +470(APL) = 1329€ + droit à la CMUC	1000+390(APL)+126(AF)+350 (RSA activité ⁴) = 1866€ + droit à la CMUC
Avec deux enfants et sans APL. AF=126€	997€ + droit à la CMUC	1000+126+491(RSA activité) = 1617€ + droit à la CMUC

1. Simulations effectuées sur le site www.caf.fr pour un loyer de 700€ à Paris.

2. RSA activité = Montant forfaitaire RSA + 62 % des revenus d'activité du foyer - Ressources du foyer - Forfait d'aide au logement (voir <http://bit.ly/y82Ujy>) = 712 + (1000x62%) - 1000 - 114 = 218€. Note : 114€ est le forfait à déduire en 2012 pour une famille de deux personnes bénéficiant d'une aide au logement.

3. Le RSA socle comprend les allocations familiales.

4. 997+(1000x62%) - 1000 - 126 - 141 = 350€. Note : 141€ est le forfait à déduire en 2012 pour une famille de trois personnes et plus bénéficiant d'une aide au logement.

NON, la France ne distribue pas des minima sociaux trop élevés

La France est dans la moyenne européenne. Le montant des minima sociaux pour une famille de deux enfants s'y élève à 72 % du seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, alors qu'il est en moyenne de 76 % dans l'Union Européenne (source OCDE, cité dans la revue *Études et résultats* de la DRESS du ministère de l'Emploi, n°464, février 2006). Par ailleurs, le montant des minima sociaux (RSA, AAH) ne connaît pas la même progression que l'ensemble des revenus. En 1988, le Revenu Minimum d'Insertion équivalait à 50 % du SMIC. En 2012, le RSA socle est à 42 % : soit 474,93 € pour une personne seule.

NON, les pauvres ne font pas des enfants pour toucher des allocations

Une famille proche du seuil de pauvreté s'appauvrit encore plus lorsqu'elle s'agrandit. Par exemple, le seuil de pauvreté pour une famille de deux enfants est 2003 € mensuels (soit 954 € seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian x (1+0,5+0,3+0,3)). Supposons que cette famille ait 2100 € de revenus (y compris allocations familiales). Elle se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté. Si un nouvel enfant survient, son seuil de pauvreté deviendra 954 € x (1+0,5+0,3+0,3+0,3) = 2290 €. Ses revenus seront augmentés de 161 € d'allocations familiales, soit 2261 €. Elle passera alors sous le seuil de pauvreté. Pour tout nouvel enfant, le revenu de la famille (en l'absence d'autre variation de revenu) s'élèvera de 161 € d'allocations familiales, et son seuil de pauvreté s'élèvera de 0,3x954 € soit 286 €. C'est ainsi que l'on décourage les familles pauvres d'avoir des enfants...

NON, les gens ne font pas tout pour toucher un maximum d'aides

La moitié des personnes éligibles au RSA n'en fait pas la demande (Odenore <http://bit.ly/zfPwil>). Au 31 décembre 2010, une étude du Fonds CMU estimait que le nombre de personnes n'ayant pas recours à la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) était de plus de 20 %. Les raisons : la volonté de ne pas dépendre de l'aide publique, la complexité des démarches, le manque d'information, le souhait de ne pas être contrôlé...

NON, les pauvres n'échappent pas aux impôts

Les plus pauvres peuvent parfois se faire exonérer de charges et d'impôts, mais il faut effectuer beaucoup de démarches avant d'obtenir ces exonérations et il faut les renouveler régulièrement. Globalement, le taux moyen d'imposition (impôts directs et indirects) des 10 % les moins riches est d'environ 40 %, celui des 0,1 % les plus riches d'environ 37 %, et celui des revenus moyens de 45 à 48 % (source : calculs effectués par les économistes Saez, Landais et Piketty à partir des données INSEE). NB : pour les plus hauts revenus, les taux réels d'imposition sont souvent très inférieurs aux taux affichés, à cause des niches fiscales. Grâce à elles, une partie des plus hauts revenus échappe à une part de l'imposition. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) représente la moitié des recettes de l'État et les pauvres la paient comme tout le monde sur chaque produit ou service qu'ils consomment.

NON, les familles immigrées ne font pas beaucoup plus d'enfants

« Dans la période 1991-1998, le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,65 pour les Françaises natives. Les femmes immigrées avaient en moyenne 2,2 enfants. » (« *Cinq idées reçues sur l'immigration* », INED, 2004)

NON, l'immigration ne coûte pas à la France. Elle l'enrichit au contraire.

L'immigration coûte chaque année 48 milliard d'euros à la France en prestations sociales, mais elle rapporte 60 milliards d'euros en impôts et cotisations sociales (source : ministère de la Santé et des affaires sociales et étude de l'université de Lille-II de juillet 2010, voir <http://bit.ly/lfs8Zo>). La population immigrée est en moyenne plus jeune et en bonne santé que les autres habitants de la France. Or dans les prestations sociales la maladie pèse 47 % et la retraite 31 % (les autres dépenses étant les allocations chômage, le RSA, les allocations logement et les allocations familiales). La population immigrée contribue donc au paiement des retraites. En moyenne, la contribution nette de chaque immigré (différence entre ce qu'il verse et ce qu'il reçoit en impôts et cotisations sociales) est de l'ordre de 1500 € par an. Voir « *Migrations et protection sociale : étude sur les liens et les impacts de court et long terme* » (ministère de l'Emploi, 2010, <http://bit.ly/woQJxt>), ainsi que www.telos-eu.com/fr/article/immigration-combien-ca-coute (« *En l'absence de l'immigration, le besoin de financement de la protection sociale en France augmenterait de 2 points de Produit Intérieur Brut* »). Bien sûr, l'apport de l'immigration à notre pays ne se limite pas à cet aspect comptable. Il est aussi et surtout humain, culturel, scientifique, artistique, etc.

NON, la proportion d'immigrés n'augmente pas d'année en année en France.

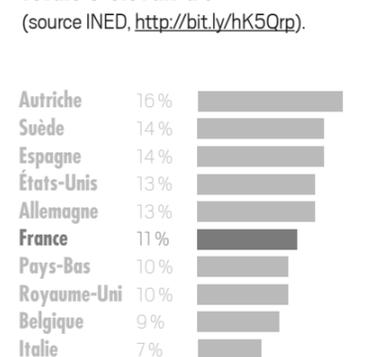
La part d'immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger puis arrivées en France, qu'elles gardent ensuite leur nationalité d'origine ou qu'elles acquièrent la nationalité française) se situait en 1931 à 6,6% de la population. Elle a décliné jusqu'à la guerre et cru pendant les 30 Glorieuses pour atteindre 7,4% en 1975, restant à ce niveau jusqu'en 1999 et croissant légèrement jusqu'à 8,4% en 2008. (Insee <http://bit.ly/e9LFc>)

NON, les immigrés ne prennent pas d'emplois aux Français

La venue de populations immigrées crée de l'emploi, grâce à l'apport de consommation, d'impôts et de cotisations. Les économistes concluent globalement à « *un impact très faible des migrants sur l'emploi des résidents, potentiellement négatif à court terme (dans les premiers mois suivant l'arrivée du migrant) et positif à long terme* » (On entend dire que... *l'immigration coûte cher à la France*, par Xavier Chojnicki et Lionel Ragot, p. 65).

NON, la France n'est pas un des pays d'Europe qui accueillent le plus d'immigrés

En 2010, la part des personnes immigrées sur la population totale s'élevait à :



NON,

la France n'accueille pas toute la misère du monde

« Dans l'ensemble, les migrants représentent par rapport aux non-migrants de la société d'origine une population sélectionnée : en meilleure santé, plus instruite, plus entreprenante, dotée d'un minimum de ressources. » (« Cinq idées reçues... », INED, 2004). La part des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 12 à 25 % entre 1990 et 2007. La moyenne nationale est de 29 % (Insee et <http://bit.ly/lfs8Z0>).

NON,

les étrangers ne peuvent pas profiter facilement des minima sociaux

Il faut être en possession d'un titre de séjour et d'une carte de travail depuis au moins cinq ans pour bénéficier du Revenu de Solidarité Active (RSA) si l'on est natif d'un pays extérieur à l'Union européenne.

NON,

les Roms ne sont ni des fainéants, ni des tricheurs

Tout est fait en France pour que les Roms de Roumanie et de Bulgarie n'aient pas le droit de travailler : une « période transitoire » les empêche d'avoir les mêmes droits que les autres européens avant fin 2013. Pour travailler, ils doivent disposer d'une autorisation de travail. Les délais d'obtention sont de 3 à 6 mois à partir d'une promesse d'embauche à temps plein. Le plus souvent, l'employeur (qui doit en plus payer la taxe due à l'OFII – Office Français pour l'Immigration et l'Intégration – pour l'embauche d'un étranger) ne peut attendre la réponse et embauche quelqu'un d'autre. Le 26 octobre 2009, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) a demandé au gouvernement qu'il mette fin à cette période transitoire, ainsi que la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), dans un avis adopté le 22 mars 2012.

NON,

les étrangers n'augmentent pas la délinquance

12,7 % du nombre de condamnés sont étrangers (source : ministère de la Justice), alors qu'ils représentent 8 % de la population de la France. L'écart n'est pas si important que veulent le faire croire certains hommes politiques.

Pour accéder à toutes ces idées reçues : www.atd-quartmonde.fr/ideesrecues

Ce décryptage vous a plu, vous souhaitez en savoir plus ?

- Je souhaite recevoir gratuitement *Feuille de route*, le mensuel d'actualités d'ATD Quart Monde pendant un an
- Je souhaite recevoir *Feuille de route* par courrier électronique
- Je veux soutenir les actions d'ATD Quart Monde, j'adhère et je verse 8 €.

Votre adhésion est un soutien très important pour nous.

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.atd-quartmonde.fr/adherer

Merci d'écrire en capitales

NOM PRÉNOM

ADRESSE

.....

E-MAIL

à renvoyer à : ATD QUART MONDE – 12, rue Pasteur – 95480 Pierrelaye

DESIGN WWW.MARIEGIARD.COM



Pauvreté, immigration, assistanat, fraude... : Cassons les idées fausses

Beaucoup de choses fausses sont dites sur les personnes qui vivent en situation de pauvreté et sur les immigrés qui coûteraient cher à la France... Comme ces populations n'ont guère de droit de réponse, ces idées fausses s'installent sans être corrigées.

En les combattant, nous contribuons à ce que l'opinion publique ne se construise pas des représentations erronées qui mettraient en danger durablement le respect de l'égale dignité de chacun, l'estime que nous nous devons les uns aux autres et notre capacité à vivre ensemble.



TRAVAIL RÉALISÉ
PAR ATD QUART MONDE
ET LA MRE, MISSION
RÉGIONALE D'INFORMATION
SUR L'EXCLUSION
SUR RHÔNE-ALPES.